



Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes

1 boulevard Louis Aragon 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES Tél. : 03.24.33.88.00

Service : Accès à l'Emploi Territorial

Email : concours.aet@cdg08.fr

AVIS DE CONCOURS SUR TITRES AVEC EPREUVE DE BIOLOGISTE, VETERINAIRE ET PHARMACIEN DE CLASSE NORMALE

Par arrêté n°2021/AET/57/LC du 13 avril 2021 de Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes, un concours sur titres avec épreuve de biologiste, vétérinaire et pharmacien de classe normale est organisé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes pour le compte des collectivités territoriales et établissements publics des départements des Ardennes, du Doubs, de la Gironde, de l'Ille-et-Villaine, du Rhône et de la Seine-et-Marne.

→ 8 POSTES SONT OUVERTS AU CONCOURS

Organisation :

Les préinscriptions à ce concours seront recensées par voie électronique sur le site internet du Centre de Gestion des Ardennes : www.cdg08.fr du 11 mai jusqu'au 16 juin 2021 inclus.

Les préinscriptions seront également possibles auprès du service Accès à l'Emploi Territorial du CDG 08, 1 boulevard Louis Aragon 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES, du lundi au vendredi, de 9 h 00 à 11 h 45 et de 13 h 45 à 16 h 45.

Les candidats devront imprimer leur dossier d'inscription et le renvoyer complété, signé et accompagné des pièces justificatives demandées, au Centre de Gestion des Ardennes, au plus tard à la date limite de dépôt des dossiers.

Si le dossier n'est pas retourné dans ces délais, la préinscription sera annulée. Les captures d'écran et leurs impressions ne seront pas acceptées.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au **24 juin 2021 à minuit**.

Les dossiers d'inscription devront être postés au plus tard à cette date, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante : Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes – 1, boulevard Louis Aragon – 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES ou déposés à cette même adresse à 16h45 dernier délai, au plus tard le 24 juin 2021.

Aucun dossier transmis par télécopie ou courrier électronique ne sera pris en compte. Les dossiers retournés par courrier non suffisamment affranchis et/ou envoyés à une adresse mal libellée ou déposés ou postés hors délai seront systématiquement refusés.

Toute inscription ne sera effective qu'à réception, par le Centre de Gestion des Ardennes, du dossier papier résultant de la procédure de préinscription pendant la période d'inscription (le cachet de la poste faisant foi).

L'épreuve de ce concours se déroulera à compter du **2 novembre 2021** dans le département des Ardennes.

La date de la réunion du jury d'admission du concours sur titres avec épreuve de biologiste, vétérinaire et pharmacien de classe normale sera fixée ultérieurement.

Le Centre de Gestion des Ardennes se réserve la possibilité, au regard des mesures prises par le gouvernement concernant le retour à la vie normale et des conditions d'organisation des épreuves imposées par la réglementation, de modifier les dates de l'épreuve et de la réunion du jury d'admission.

Conditions requises :

Ce concours sur titres avec épreuve est ouvert aux candidats titulaires des diplômes d'Etat de docteur vétérinaire, de docteur en pharmacie ou de pharmacien et aux candidats titulaires d'un des diplômes, certificats ou titres mentionnés à l'article [L. 241-2 du code rural et de la pêche maritime](#) et aux articles [L. 4221-2](#) à [L. 4221-5 du code de la santé publique](#) et délivrés dans un autre Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen.

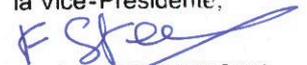
Attention :

La réussite au concours ne vaut pas recrutement

Fait à Charleville-Mézières, le 15 avril 2021

Le Président,

Par délégation du Président
du Centre de Gestion des Ardennes,
la Vice-Présidente,



Françoise STEENKISTE
Conseillère Municipale de SEDAN

Régis DEPAIX

Maire de Montcornet-en-Ardenne

